

LEA SOLIDARITE FEMMES

À l'attention de Mme Isabelle ALHERS
44, rue du Général LECLERC
91 230 MONTGERON

A RUEIL-MALMAISON, le 6 Avril 2022

Exercice clos le 31/12/2021

Chère Madame,

Je vous adresse cette lettre en application des normes d'exercice professionnel, dans le cadre de l'audit des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021. Ces comptes font apparaître à cette date des fonds propres de 139 360 € (dont des fonds propres avec droit de reprise de 6 667 €) y compris un résultat bénéficiaire de 9 254 €.

Cette lettre a pour but de rappeler notre compréhension des diverses déclarations qui nous ont été faites dans le cadre de notre mission.

Vous êtes responsable de l'établissement des comptes, et de la conception et de la mise en œuvre du contrôle interne afférent à leur préparation et à ce titre vous m'avez déclaré que :

Risque de Fraude et Disposition de Contrôle interne

1. Des contrôles destinés à prévenir et détecter les erreurs et les fraudes ont été conçus et mis en œuvre dans LEA SOLIDARITE FEMMES. Vous nous avez fait part de votre appréciation sur le risque que les comptes puissent comporter des anomalies significatives résultant de fraudes.

2- Vous nous avez déclaré ne pas avoir connaissance :

a. de fraudes avérées ou suspectées impliquant la direction, des employés ayant un rôle clé dans le dispositif de contrôle interne ou d'autres personnes, et qui seraient susceptibles d'entraîner des anomalies significatives dans les comptes ;

b. d'allégations de fraudes susceptibles d'avoir un impact sur les comptes.

EVENEMENTS POST-CLOTURE

3. A ce jour, vous n'avez connaissance d'aucun événement, autre que ceux déjà pris en compte, survenu depuis la date de clôture de l'exercice et qui nécessiterait un traitement comptable ou une mention dans l'annexe.



4. Les événements survenus depuis la date d'arrêté des États Financiers et du rapport de moral et financier, feront l'objet d'une communication à l'Assemblée Générale d'approbation des comptes.

HYPOTHESES DE LA DIRECTION UTILISEES POUR QUE LES COMPTES REFLETENT BIEN TOUTES LES DECISIONS DE LA DIRECTION

5. Les principales hypothèses que vous avez retenues pour l'établissement des estimations comptables sont raisonnables et reflètent correctement vos intentions et la capacité de LEA SOLIDARITE FEMMES, à ce jour, à mener à bien les actions envisagées.

CORRECTE APPLICATION DES LOIS ET REGLEMENTS

6. Les comptes ont été établis de manière régulière et sincère, pour donner une image fidèle de la situation financière et du résultat de l'Association conformément aux règles et principes comptables français.

7. Vous avez appliqué, au mieux de votre connaissance, les textes légaux et réglementaires.

Nous restons à votre entière disposition pour vous fournir de plus amples informations sur les termes de cette lettre et nous vous remercions par avance de bien vouloir accuser réception d'un exemplaire de cette correspondance et d'en approuver les termes.

Dans cette attente, veuillez recevoir, Chère Madame, nos salutations distinguées.

Le commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Versailles
ARPEGE SAS



ARPEGE EXPERTS SARL Président
Représenté par Eric Galland
Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes

Bon pour accusé réception
et acceptation des termes susmentionnés

Bon pour accusé de réception et acceptation des termes susmentionnés

Madame Isabelle ALHERS
Présidente de l'Association LÉA

Annexe à la lettre d'affirmation relative à l'exercice clos le 31/12/2021

L'incidence de ces anomalies non corrigées a été considérée comme non significative.

A - ÉTAT DES ANOMALIES RELEVÉES ET NON CORRIGÉES AYANT UN IMPACT SUR LE RÉSULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2021

Néant

B - LISTE DES AUTRES ANOMALIES RELEVÉES ET NON CORRIGÉES PORTANT SUR LA PRÉSENTATION DES COMPTES ANNUELS EN ANNEXE



Néant